ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et reglementation

Question écrite n° 43562

Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre delegue au logement sur la situation du Centre scientifique et technique du batiment. Cet etablissement est place sous la tutelle du ministere du logement, au service des pouvoirs publics, pour mettre en oeuvre les politiques techniques de l'Etat. Il exerce son activite dans les domaines de la recherche, l'evaluation technique, la diffusion du savoir et la consultance scientifique et technique. Toute diminution des dotations du centre se traduit par une suppression de travaux de recherche. Si, jusqu'a present, des efforts internes ont permis d'epargner les programmes prioritaires concernant la securite, la sante et l'environnement, de nouvelles coupes budgetaires les affecteront inevitablement. A moyen terme, la securite des personnes, la qualite des produits et la competitivite des industriels pourraient donc s'en trouver menacees. De plus, la defense du savoir-faire francais dans les travaux de normalisation europeenne necessite non seulement une participation a ces travaux, mais aussi une recherche prenormative active. Or, les reductions projetees affecteraient en premier lieu ce domaine. Enfin le personnel de l'etablissement pourrait egalement subir les consequences de ces restrictions budgetaires, la loi de finances pour 1996 prevoyant d'ores et deja la suppression de cinq postes. Il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre afin de garantir au centre scientifique et technique du batiment les moyens necessaires a l'accomplissement de ses missions.

Texte de la réponse

Le Centre scientifique et technique du batiment (CSTB) est un etablissement public a caractere industriel et commercial qui tient un role essentiel dans la recherche et l'innovation interessant le domaine de la construction. Son activite de recherche, principalement dans le champ de ce qu'on appelle la recherche technologique de base, est notamment le support de l'action publique dans le domaine des risques pour la sante, la securite, l'environnement, celui de l'action a travers le logement social vers les quartiers en crise, mais egalement dans les domaines de la conception des batiments, de l'industrie de la construction et de l'aide a cette industrie, dans le processus d'unification europeenne. Les dotations inscrites sur la section budgetaire logement pour financer le CSTB comprennent une subvention de fonctionnement, qui represente environ le tiers du budget du CSTB, destinee essentiellement aux depenses de personnel, et une subvention d'investissement, pour les equipements de l'etablissement. En 1996, la subvention de fonctionnement au CSTB a ete exoneree de la regulation budgetaire, les credits initialement geles n'ayant pas ete annules compte tenu de l'importance des enjeux associes aux travaux de recherche de l'etablissement. Dans la loi de finances initiale pour 1997, les dotations budgetaires reservees au CSTB sont globalement reconduites en moyens de paiement en depit du contexte de maitrise des depenses publiques ce qui ne remet pas en cause ses principaux programmes de recherche, qui restent prioritaires.

Données clés

Auteur : M. Malvy Martin
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43562
Rubrique : Batiment et travaux publics
Ministère interrogé : logement
Ministère attributaire : logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5258
Réponse publiée le : 7 avril 1997, page 1806